



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

DOSSIER N° DP 033 240 24 S 0113
Déposé le 19/09/2024

De M.Patrick BARTHELEMY
Domicilié(e) 44 Rue Roland Dorgelès
33340 – LESPARRE MÉDOC
Pour Construction d'un carport
**Sur un terrain
sis** 44 Rue Roland Dorgelès
33340 – LESPARRE MÉDOC
Cadastré BV 105

SURFACE DE PLANCHER

Existante : / m²
Créée : 0 m²
Démolie : 0 m²

Le Maire de LESPARRE-MÉDOC,

Vu la déclaration préalable de travaux présentée le 19/09/2024, par M.Patrick BARTHELEMY, demeurant 44 rue Roland Dorgelès, LESPARRE-MEDOC (33340) et enregistrée par la mairie de LESPARRE-MEDOC sous le numéro DP 033 240 24 S 0113,

Vu l'objet de la demande :

- Pour la construction d'un carport d'une emprise au sol de 15 m²,
- Sur un terrain situé 44 rue Roland Dorgelès à LESPARRE-MEDOC (33340), parcelle cadastrée BV 105,

Vu le code de l'urbanisme,

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé en conseil municipal le 10 juillet 2017, notamment le règlement de la zone Ud,

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Fait à Lesparre Médoc, le 24 septembre 2024

Le Maire
Bernard GUIRAUD



NOTA :

1. La réalisation des travaux pourra donner lieu au versement de contributions au titre de la taxe d'aménagement. L'avis d'imposition sera transmis ultérieurement au pétitionnaire, par les services du TRESOR.
2. La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales